

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 janvier 2015

LA CROISSANCE ET L'ACTIVITÉ - (N° 2498)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 1163

présenté par

M. Estrosi, M. Ginesy, M. Abad, M. Reiss, M. Furst, Mme Genevard, M. Straumann, M. Bénisti, M. Salen, M. Luca, M. Siré, M. Le Mèner, M. Jean-Pierre Vigier, M. Goasguen, Mme Pons, M. de Rocca Serra, M. Scellier, M. Salles, Mme Poletti et M. Decool

ARTICLE 49

À l'alinéa 7, substituer au mot :

« majorité »

le mot :

« minorité ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le territoire azuréen est péninsulaire et souffre d'une desserte ferroviaire médiocre, les actionnaires publics doivent garder le contrôle de la plateforme aéroportuaire, pour continuer à garantir les missions de service public.

Par conséquent, il est nécessaire de prévoir que les actionnaires privés restent minoritaires au capital.